

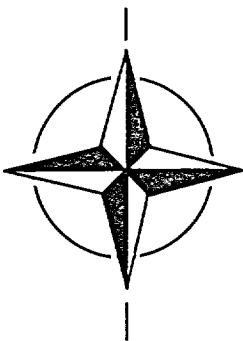
doc
CA1
EA
84C15
FRE

DOCS

CA1 EA 84C15 FRE

Le Canada, l'OTAN et la securite
internationale : declaration de
Washington sur les relations
est-ouest

43239289



Le Canada, l'OTAN et la sécurité internationale

DECLARATION DE WASHINGTON SUR LES RELATIONS EST-OUEST

publiée par les Ministres des affaires étrangères
à l'issue de la réunion tenu par le Conseil de
l'Atlantique Nord à Washington,
31 mai 1984

(avec le texte du
Communiqué final)

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

FEB 27 1989

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTERE DES AFFAIRES EXTERIEURES

43-239-259

N A T O ———— O T A N

SERVICE DE PRESSE

PRESS SERVICE

OTAN/NATO, 1110 Bruxelles ■ Telephones: 241 00 40 - 241 44 00 - 241 44 90 TELEX: 23-867

COMMUNIQUE DE PRESSE M-1(84)11

Pour diffusion immédiate
31 mai 1984

DECLARATION DE WASHINGTON SUR LES RELATIONS EST-OUEST

publiée par les Ministres des affaires étrangères
à l'issue de la réunion tenue par le Conseil de
l'Atlantique Nord à Washington
(31 mai 1984)

1. A leur réunion de décembre 1983, les Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Alliance, à l'initiative du Ministre des relations extérieures de la Belgique, ont décidé que le Conseil procéderait à une évaluation des relations Est-Ouest en vue de parvenir à un dialogue Est-Ouest plus constructif.
2. Cette évaluation a confirmé que l'approche équilibrée définie dans le rapport Harmel de 1967 garde toute sa valeur. Pour assurer la sécurité des membres de l'Alliance, les principes directeurs les plus appropriés à long terme sont le maintien d'une puissance militaire et d'une solidarité politique suffisantes et, sur cette base, la recherche de relations plus stables entre les pays de l'Est et de l'Ouest par le dialogue et la coopération. Ces éléments sont complémentaires : le dialogue ne peut être fructueux que si chacun est assuré de sa sécurité et accepte de respecter les intérêts légitimes des autres; la puissance militaire ne saurait, à elle seule, garantir un avenir pacifique. L'expérience montre qu'une exécution intégrale, cohérente et réaliste des deux tâches principales de l'Alliance exposées dans le rapport Harmel reste nécessaire.
3. Dans cet esprit, les Alliés ont cherché à réduire les causes de tension et à créer un climat propice au développement de la coopération. Des faits tels que la signature de l'accord quadripartite sur Berlin, les améliorations des rapports entre les deux États allemands et leurs résultats positifs pour les personnes, la conclusion des accords résultant de la première série de conversations sur la limitation des armements stratégiques (SALT I), y compris le traité sur les systèmes anti-missiles balistiques (ABM), et l'adoption de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) sont les fruits de cette politique. Toutefois, les progrès vers le développement des contacts entre les personnes et vers un plus grand respect des libertés demeurent décevants. Des individus ont néanmoins

bénéficié d'un accroissement des possibilités de contact et de communication.

4. Dans le même temps, l'Union soviétique s'est livrée à un renforcement massif de son potentiel militaire. Il en résulte une menace permanente pour la sécurité de l'Alliance et pour les intérêts vitaux des pays occidentaux. L'URSS a cherché à exploiter tout ce qu'elle a perçu comme une faiblesse de la part de l'Alliance. En outre, à la modération manifestée par les Alliés, les Soviétiques n'ont pas répondu par une modération analogue. Au contraire, ils ont mené une campagne sans répit pour rompre la solidarité de l'Alliance. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force à des fins politiques a été notamment illustré par l'invasion de l'Afghanistan et les pressions exercées sur la Pologne.(1)

5. En dépit des divergences fondamentales qui subsistent entre les pays de l'Est et de l'Ouest, les Alliés demeurent convaincus qu'il existe des domaines où devraient prévaloir des intérêts communs aux uns et aux autres : la nécessaire sauvegarde de la paix, le renforcement de la confiance et de la sécurité, l'amélioration des mécanismes prévus pour faire face aux crises et la recherche de la prospérité. Dans cette perspective, les Alliés restent déterminés à exploiter ces domaines d'intérêt commun, ainsi que d'autres, en poursuivant leurs efforts en faveur d'une coopération et d'un dialogue plus constructifs avec les membres du Pacte de Varsovie en vue de parvenir à une détente authentique.

5. Les Alliés sont en faveur de la poursuite et du renforcement du processus de la CSCE, qui représente un moyen important de promouvoir l'instauration de relations Est-Ouest stables et constructives à long terme. Ils soulignent que l'Acte final d'Helsinki et le document de clôture de Madrid doivent être appliqués dans toutes leurs parties. Des accords importants ont été conclus dans le cadre de la CSCE, mais beaucoup reste à faire. Toute amélioration des rapports Est-Ouest serait incomplète si les individus ne pouvaient bénéficier d'un plus grand respect des droits de l'homme et d'un accroissement des contacts entre les personnes.

7. La conscience d'une histoire et de traditions communes à tous les peuples européens continuera d'inspirer les Alliés dans leur action. Étant donné la persistance de la division de l'Europe et particulièrement de l'Allemagne, l'Alliance continuera de soutenir la République fédérale d'Allemagne dans son objectif politique qui consiste à oeuvrer à l'instauration d'un état de paix en Europe dans lequel le peuple allemand puisse recouvrer son unité grâce à l'autodétermination.

(1) La Grèce et l'Espagne réservent leurs positions sur ce paragraphe.

8. Aucune des parties ne doit rechercher un avantage unilatéral, une supériorité militaire ou une domination sur d'autres Etats. Le respect mutuel de la sécurité de chacun sur la base de l'égalité des droits, le non-recours à la force stipulé dans la Charte des Nations Unies et d'autres accords internationaux, la modération et l'observation des règles internationales de conduite sont essentiels au renforcement de la confiance et de la coopération.

9. Les Alliés respectent la souveraineté et l'indépendance des Etats partout dans le monde ainsi que le non-alignement authentique, comme en témoignent les relations qu'ils entretiennent aux plans politique et économique, et en matière d'aide, avec les autres pays. Un comportement responsable de la part de l'Union soviétique dans le monde représenterait une contribution importante à une amélioration durable des relations Est-Ouest.

10. Les Alliés reconnaissent que leurs intérêts vitaux de sécurité en tant que membres de l'Alliance peuvent être affectés par des événements se produisant en dehors de la zone du Traité. Ils organiseront des consultations en temps opportun sur de tels événements. Ils soulignent qu'il incombe à tous les Etats d'empêcher le transfert des différends Est-Ouest aux régions du tiers-monde. Ils souhaiteraient que les avantages de la paix, de la stabilité, du respect des droits de l'homme et du droit d'être à l'abri de toute ingérence, dont ils jouissent eux-mêmes depuis plus de trente-cinq ans, soient également assurés dans les autres régions du monde.

11. Sur la base de leur détermination commune et d'une sécurité assurée, les Alliés réitèrent leurs offres d'amélioration des relations Est-Ouest, dont la plus récente a été faite dans la déclaration de Bruxelles du 9 décembre 1983. Ils proposent de faire porter des efforts particuliers sur les points suivants :

- (a) un dialogue, une coopération et des contacts à tous les niveaux sur l'ensemble des questions intéressant les relations Est-Ouest - y compris les problèmes politiques et de sécurité, les droits de l'homme et les questions bilatérales - afin d'accroître la compréhension mutuelle, d'identifier les intérêts communs, de déterminer clairement les objectifs, d'élargir les terrains d'entente et d'éliminer ou d'isoler les sujets de désaccord;
- (b) des échanges et une coopération économique menés sur une base commercialement saine et mutuellement avantageuse avec les membres du Pacte de Varsovie, qui soient compatibles avec les préoccupations générales des Alliés en matière de sécurité, ce qui comporte la nécessité d'éviter de contribuer au potentiel militaire de l'URSS;

- (c) l'établissement de la sécurité au niveau de forces le plus bas possible par des accords équilibrés, équitables et vérifiables sur des mesures concrètes de maîtrise des armements et de désarmement et sur des mesures de confiance.

A cet effet, les Alliés concernés continueront en particulier :

- (i) de souligner que les Etats-Unis sont prêts à reprendre les négociations bilatérales avec l'Union soviétique sur les armements nucléaires à portée intermédiaire (FNI) et stratégiques (START) à n'importe quel moment et sans y mettre de préalable, et d'appeler l'Union soviétique à retourner à la table de négociation; (1)
- (ii) de s'employer à faire progresser les négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces (MBFR), dans le cadre desquelles ils ont récemment avancé de nouvelles propositions pour sortir de l'impasse à propos des réductions des forces classiques;
- (iii) de demander instamment l'élimination des armes chimiques au niveau mondial, à laquelle tend le projet de traité soumis par les Etats-Unis à la Conférence du désarmement;
- (iv) de rechercher activement à la Conférence de Stockholm (CDE) un accord sur des mesures concrètes - telles qu'en ont proposé les Alliés - destinées à renforcer la confiance et à donner un caractère ouvert aux activités militaires dans l'ensemble de l'Europe et à réduire ainsi le risque d'attaque par surprise et la menace de guerre. Dans le but de donner davantage effet et expression au devoir déjà existant qu'ont tous les Etats participants de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations mutuelles, un accord serait nécessaire sur de telles mesures concrètes en conformité avec le mandat de Madrid.

12. La vocation de l'Alliance est exclusivement défensive : aucune de ses armes ne sera jamais utilisée autrement que pour répondre à une agression. Elle ne recherche pas la supériorité, mais un équilibre stable des forces. La défense et la maîtrise des armements sont partie intégrante de la politique de sécurité de l'Alliance. Les intérêts légitimes de tous les pays en matière de sécurité doivent être respectés sur la base de la réciprocité. La cohésion et la

(1) La Grèce réserve sa position sur cet alinéa.

sécurité de l'Alliance, qui s'appuient sur un ferme lien entre ses membres européens et nord-américains et sont renforcées par des consultations étroites, restent le fondement de la protection des intérêts et des valeurs qu'ils ont en commun. En menant leur évaluation, les Alliés ont confirmé leur communauté de vues sur la conduite des relations Est-Ouest et leur attachement à un dialogue Est-Ouest constructif.

13. La paix et la stabilité exigent l'unité dans l'effort : les Alliés attendent de l'Union soviétique et des autres pays du Pacte de Varsovie qu'ils s'associent à une entreprise qui aurait des effets bénéfiques pour l'ensemble du monde. Ils sont prêts à y jouer leur rôle et à examiner toute proposition raisonnable. Il est possible dans ces conditions d'établir des relations constructives et réalistes à long terme.

N A T O ———— O T A N

SERVICE DE PRESSE

PRESS SERVICE

OTAN/NATO, 1110 Bruxelles ■ Telephones : 241 00 40 - 241 44 00 - 241 44 90 TELEX: 23-867

COMMUNIQUE DE PRESSE M-1(84)10

Pour diffusion immédiatee
31 mai 1984

COMMUNIQUE FINAL

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Washington les 29, 30 et 31 mai 1984. Les Ministres ont déclaré ce qui suit :

1. Le Traité de l'Atlantique Nord signé à Washington le 4 avril 1949 continue de répondre à l'attente des Alliés. Il constitue un facteur majeur de paix et de stabilité à une époque marquée par le changement et par de nombreux conflits sur la scène mondiale. La force de l'Alliance et la solidarité fondée sur des valeurs communes et renforcée par la pratique de consultations entre ses membres souverains ont assuré la paix dans la zone d'application du Traité et la liberté des peuples alliés.

2. L'Alliance atlantique est une alliance défensive. Aucune de ses armes ne sera jamais utilisée autrement que pour répondre à une agression. La ferme adhésion des membres de l'Alliance aux engagements qu'ils ont pris en vertu du Traité de l'Atlantique Nord, de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki contribue au maintien de la paix et au renforcement du droit international. Face au développement continu du potentiel militaire de l'URSS au-delà de ce qui est raisonnablement nécessaire à la défense, les Alliés sont déterminés à sauvegarder leurs intérêts légitimes de sécurité. Ils attendent de l'Union soviétique qu'elle respecte ceux-ci comme ils respectent eux-mêmes les intérêts légitimes de sécurité de l'Union soviétique.

Sans rechercher la supériorité, les Alliés maintiendront les forces classiques et nucléaires nécessaires pour décourager l'agression et s'en défendre et pour résister aux tentatives d'intimidation. A cette fin, ils continueront de chercher à rendre plus efficace et plus équilibrée la coopération transatlantique dans le domaine des armements, compte tenu de la nécessité d'accroître l'efficacité, de réduire les coûts ainsi que d'exploiter et partager les technologies nouvelles.

3. Les Ministres ont pris note de l'évaluation approfondie pour la recherche d'un dialogue Est-Ouest plus constructif qu'ils avaient demandée à leur dernière réunion. Ils ont publié la "Déclaration de Washington sur les relations Est-Ouest". Ils ont réaffirmé leur intention constante d'oeuvrer pour une détente authentique en développant les contacts et la coopération avec l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est, tout en maintenant une défense efficace et une ferme résolution politique. Le but des Alliés demeure l'instauration de relations stables à long terme fondées sur la confiance et la compréhension mutuelles et sur le respect de la souveraineté, de l'autodétermination et des droits de l'homme. Ils refusent d'admettre la conception soviétique selon laquelle la confrontation entre les systèmes sociaux de l'Est et de l'Ouest serait inévitable. Il conviendrait que tous les Etats s'emploient résolument à réaliser les espoirs de paix et de progrès des peuples du monde et à dissiper leurs craintes communes de la guerre et de la misère.

4. La conclusion d'accords équilibrés de maîtrise des armements et le rétablissement de la confiance dans les relations Est-Ouest réduiraient les risques de conflit et assureraient des bases durables pour un progrès pacifique.

5. Les pays de l'Alliance entendent assurer la sécurité grâce à un équilibre des forces au niveau le plus bas possible. En concertation avec les Alliés concernés, le gouvernement des Etats-Unis a fait aux conversations de Genève sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) et sur la réduction des armements stratégiques (START) une large série de propositions portant sur des réductions substantielles, en vue d'accords de maîtrise des armements équilibrés, équitables et vérifiables. Les Alliés concernés ont offert d'arrêter, d'inverser ou de modifier les déploiements de FNI des Etats-Unis - y compris de retirer et de démonter les missiles déjà déployés en Europe - sur la base de résultats concrets obtenus à la table de négociation. Ils appellent l'Union soviétique à reprendre les négociations sur les forces nucléaires sans préalable ni délai. En l'absence de résultats concrets obtenus par la négociation, des missiles FNI à longue portée sont actuellement déployés conformément à la décision de décembre 1979, dont tous les éléments revêtent une importance égale.

6. La politique de l'Alliance consiste à maintenir les armes nucléaires au niveau le plus bas possible permettant une dissuasion efficace. Les Alliés concernés ont retiré 1.000 armes nucléaires d'Europe occidentale en 1980 et vont, au cours des prochaines années, en retirer 1.400 autres, ainsi qu'une arme pour chaque missile Pershing 2 ou chaque missile de croisière déployé. Le niveau du stock restant sera ainsi le plus bas que l'Europe aura connu depuis une vingtaine d'années.

7. A la Conférence du désarmement, les Alliés continuent de rechercher des mesures de désarmement équilibrées, réalistes et vérifiables. Ils se félicitent des contributions apportées par plusieurs Alliés, et en particulier du dépôt par les Etats-Unis d'un projet de traité complet et vérifiable interdisant à l'échelle mondiale la production, le stockage et l'utilisation d'armes chimiques. La Conférence du désarmement est le cadre dans lequel une interdiction effective des armes chimiques peut être négociée, et les Alliés déploieront des efforts sérieux en ce sens.

Les Alliés demeurent gravement préoccupés par de fortes présomptions établissant l'emploi d'armes chimiques en Asie du Sud-Est et en Afghanistan, au mépris du droit international, et impliquant l'Union soviétique dans l'utilisation de telles armes. S'agissant de développements récents dans le conflit entre l'Iran et l'Irak, ils rappellent leur condamnation sans réserve de toute utilisation de ces armes.(1)

Les Alliés ont également proposé à la Conférence du désarmement d'identifier dans un premier temps, à l'occasion d'une discussion de fond, les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ils regrettent que l'Union soviétique et les pays de l'Est se soient jusqu'ici opposés à la mise en place du groupe de travail adéquat.

Les Alliés accueillent avec faveur la disponibilité des Etats-Unis à discuter avec l'Union soviétique de programmes de recherche sur la défense stratégique.

8. Les Alliés qui participent aux conversations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces (MBFR), conformément aux objectifs de leur participation dans ces négociations et se fondant sur l'examen décidé par les Ministres à leur réunion de décembre dernier, ont présenté une nouvelle proposition majeure à Vienne. Cette proposition vise à résoudre certains des problèmes les plus fondamentaux de ces négociations, en particulier celui, en suspens depuis longtemps, d'obtenir une base de données satisfaisante, et offre une nouvelle approche du processus de réductions et de limitations. Si l'Est est disposé à répondre par une égale souplesse à la nouvelle initiative occidentale, il sera possible de faire des progrès réels vers la conclusion d'un accord MBFR qui prévoie des réductions substantielles et vérifiables ramenant les effectifs des forces terrestres à des niveaux collectifs égaux, ainsi que la parité des effectifs combinés des forces terrestres et aériennes dans la région centrale de l'Europe.

9. L'Acte final d'Helsinki et le document de clôture de Madrid constituent des textes fondamentaux pour établir des relations constructives. Les Alliés réaffirment leur volonté de voir appliquer pleinement

(1) La Grèce rappelle sa position, telle qu'elle a été exprimée lors des précédentes sessions ministérielles.

et effectivement, par tous les Etats qui participent au processus amorcé par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), les principes que les Etats participants se sont engagés à respecter les uns envers les autres. Tous les principes et dispositions auxquels ils ont souscrit à Helsinki et à Madrid, y compris ceux qui concernent les relations entre les Etats, les droits de l'homme et les contacts entre les personnes, doivent être appliqués. Les Alliés s'inquiètent en particulier de voir méconnues, notamment par l'Union soviétique, les dispositions humanitaires au préjudice de figures internationalement connues mais aussi d'un très grand nombre d'autres personnes.

Dans le cadre permanent du processus de la CSCE, les membres de l'Alliance poursuivront leurs efforts pour mener un dialogue approfondi et développer la coopération entre tous les Etats participants.

Dès l'ouverture de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe (CDE) à Stockholm, les Alliés ont déposé des propositions concrètes conformément au mandat adopté à la réunion tenue à Madrid dans le cadre des suites de la CSCE. Ces propositions prévoient un accord sur des mesures destinées à renforcer la confiance et à accroître la sécurité grâce à la transparence au sujet des forces armées et des activités militaires dans l'ensemble de l'Europe afin de réduire le risque d'erreur de calcul ou l'éventualité d'une attaque par surprise. Afin de donner davantage effet et expression au devoir déjà existant qu'ont tous les Etats participants de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations mutuelles, un accord serait nécessaire sur de telles mesures concrètes en conformité avec le mandat de Madrid.

10. La situation en Pologne, et en particulier l'augmentation récente du nombre de prisonniers politiques, reste un motif de grave préoccupation. Les Alliés appellent les autorités polonaises à respecter les aspirations de la population à la réforme et au dialogue; ainsi que les engagements souscrits dans l'Acte final d'Helsinki et le document de clôture de Madrid, notamment en ce qui concerne la liberté syndicale et les droits de l'homme. Les Alliés restent prêts à répondre à des mesures offrant des possibilités de relations politiques et économiques constructives avec l'Ouest.

11. Les Alliés condamnent les destructions massives et les souffrances causées à la population civile par la présence militaire soviétique en Afghanistan. Les attaques de plus en plus sévères, comme la récente offensive de la vallée du Panshir, montrent que l'Union soviétique accentue la brutalité de ses opérations. Elle

agit ainsi en violation de principes fondamentaux du droit international public, de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki et au mépris flagrant des appels répétés de l'Assemblée générale de l'ONU demandant le retrait immédiat des troupes étrangères, le rétablissement de l'indépendance et du statut de non-aligné de l'Afghanistan, l'autodétermination pour son peuple et le retour volontaire des réfugiés dans la sécurité et dans l'honneur. Il appartient à l'Union soviétique de se conformer à ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies en retirant immédiatement ses troupes et en permettant au peuple afghan de déterminer lui-même son avenir.

12. Le maintien d'une situation calme à Berlin et alentour, y compris une circulation sans entraves sur toutes les voies d'accès, demeure d'une importance fondamentale pour les relations Est-Ouest. Les Alliés accueillent avec satisfaction les efforts de la République fédérale d'Allemagne pour renforcer l'économie de Berlin.

Ils expriment également l'espoir que la poursuite du dialogue mené par le gouvernement fédéral avec la RDA, ainsi que ses efforts en vue de nouvelles améliorations concrètes en ce qui concerne les relations interallemandes et la circulation dans les deux directions, auront des effets bénéfiques directs pour Berlin et les Allemands des deux Etats.

13. Des échanges menés sur une base commercialement saine et mutuellement avantageuse, de façon à éviter d'accorder un traitement préférentiel en faveur de l'Union soviétique, concourent à l'établissement de relations Est-Ouest constructives. Dans le même temps, il convient que les rapports économiques bilatéraux avec l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est demeurent compatibles avec les préoccupations générales des Alliés en matière de sécurité. Celles-ci comportent la nécessité d'éviter de créer une dépendance à l'égard de l'URSS ou de contribuer à son potentiel militaire. Il convient donc d'encourager le développement à l'Ouest de ressources énergétiques. Afin d'éviter que l'Union soviétique continue d'utiliser certaines formes d'échanges pour renforcer sa puissance militaire, l'Alliance demeurera vigilante dans son examen régulier des aspects de sécurité des relations économiques Est-Ouest. Ses travaux contribueront ainsi à éclairer les gouvernements alliés dans la conduite de leur politique dans ce domaine.

14. L'Alliance, qui respecte la souveraineté et les intérêts légitimes de tous les Etats, oeuvre pour la paix, la sécurité et le développement. Ses membres cherchent à développer les relations économiques et culturelles avec tous et se sont engagés à fournir une aide aux pays en développement, convaincus que cette politique est mutuellement avantageuse et contribue à une évolution pacifique. Le respect du non-alignement authentique par tous les Etats est à leurs yeux une contribution importante à la stabilité internationale.

Les Alliés reconnaissent que des événements se produisant en dehors de la zone du Traité peuvent affecter leurs intérêts communs en tant que membres de l'Alliance. Des consultations seront organisées en temps opportun sur de tels événements s'il est reconnu que ces intérêts communs sont affectés. Des moyens militaires suffisants doivent être disponibles dans la zone du Traité pour maintenir un dispositif de défense adéquat. Les Alliés qui en ont la possibilité s'efforceront d'apporter un soutien aux Etats souverains demandant une aide face à des menaces dirigées contre leur sécurité et leur indépendance. Ceux des Alliés qui sont en mesure de faciliter le déploiement de forces hors de la zone du Traité pourront le faire sur la base de décisions nationales.

15. Les Alliés rappellent leur attachement à l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord et réaffirment l'importance des programmes conçus au bénéfice des économies des pays membres moins favorisés, qui ont besoin d'une aide pour leur développement.

16. Les Alliés demeurent gravement préoccupés par les actes de terrorisme international. Conformément aux termes pertinents de la déclaration de Bonn, ils réaffirment leur détermination de prendre des mesures efficaces pour prévenir et éliminer ces actes criminels qui constituent une menace pour les institutions démocratiques qu'ils entendent défendre, pour la stabilité et pour la conduite des relations internationales.

17. La prochaine réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session ministérielle se tiendra à Bruxelles en décembre 1984.

* * * * *

Comme en de précédentes occasions, le Ministre espagnol des affaires étrangères a réservé la position de son gouvernement sur le présent communiqué.

Le Danemark et la Grèce ont réservé leur position respective sur la partie du présent communiqué relative aux FNI.

* * * * *

Les Ministres des affaires étrangères ont rendu hommage à M. Joseph Luns, qui va quitter ses fonctions de Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord après avoir consacré une grande partie de sa carrière au maintien de la sécurité des pays occidentaux par l'Alliance. Au cours de ses treize années de mandat, M. Luns a contribué de façon remarquable à la coopération entre Alliés et à leur unité. Les Ministres des affaires étrangères lui ont manifesté leur vive reconnaissance pour les services exceptionnels qu'il a rendus à l'Alliance ainsi qu'à la cause de la paix et de la liberté.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20026472 2

DOCS

CA1 EA 84C15 FRE

Le Canada, l'OTAN et la securite
internationale : declaration de
Washington sur les relations
est-ouest

43239289

COPRESS®

BLACK / NOIR	-	EG2507
BLUE / BLEU	-	BU2507
RED / ROUGE	-	BF2507
GREEN / VERT	-	GP2507
GREY / GRIS	-	GD2507
R. BLUE / BLEU R.	-	BB2507
K. RED / ROUGE X.	-	BX2507
YELLOW / JAUNE	-	BY2507
TANGERINE	-	BA2507

ADIAN COMPANY LIMITED
E CANADIENNE ACCO LIMITEE
CANADA